

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2020/04

Canton de :
Prats-De-Mollo

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **7**

Séance du Conseil Municipal du quatre juin deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Sous-Domaine :
7. 5

Objet :
**Subventions
accordées 2020**

Présents : Mesdames MONIE Danielle, Démoulin Pierrette, MARGALEF Marie-André, Messieurs CAPALLERA J-Paul, FIGA Georges, JUANOLE Michel.

Formant la majorité des membres en exercice,

*Le nombre de conseillers
municipaux en
service est de : Sept*

Absent : Néant.
Empêché : Néant.
Procuration : Néant.

CONVOCACTION C.M
EN DATE DU :
29/05/2020

Madame MONIE Danielle a été élu secrétaire de séance.

Vu la préparation du budget 2020, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux diverses Associations, comme suit :

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29/05/2020

Assoc. des chasseurs de Lamanère : 200 € à l'unanimité,

Société de Pêche : 150 € à l'unanimité,

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/06/2020

Comité des Fêtes : 355 € à l'unanimité,

Syndicat Agricole : 55 € à l'unanimité.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

PAR PUBLICATION
LE :

Lamanère, le 04 juin 2020.

Le Maire,
Agnès PARAYRE

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

Accusé de réception Préfecture du
N°



REÇU LE :

18 JUIN 2020

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET